

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

Déclaration
de Monsieur Omar HILALE,
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc
à
la 32^{ème} réunion du Comité Permanent du HCR
sur le point 6 ii) relatif aux activités régionales
et programmes globaux (CASWANAME)

Genève, le 9 mars 2005

Monsieur le Président,

Le rapport du Directeur de la CASWANAME sur les activités dans notre région, plus particulièrement en ce qui concerne sa partie relative au Sahara marocain, présente deux lacunes :

- La première est son silence sur la décision de 8 marocains sahraouis originaires des camps de Tindouf de rester dans leur mère patrie au terme de leur visite familiale dans le cadre des CBM initiées par le HCR. Combien même ce nombre est pour le moment réduit, il constitue un premier retour librement consenti, sous les auspices du HCR. Auparavant, les sahraouis regagnaient leur pays d'origine en risquant leur vie et celle de leurs familles restées sur place.

Le Maroc formule le vœu que cet aspect fondamental des CBM puisse également trouver sa place dans les futurs rapports d'activité de la CASWANAME.

Mis à part ce grief, ma délégation tient à réitérer sa satisfaction pour la mise en oeuvre de la première phase des mesures de confiance, ayant permis à des familles séparées par ce conflit, de se retrouver et de renouer leurs liens familiaux après trois décennies d'exil forcé. Le Maroc se félicite de ce développement positif et réitère son engagement à poursuivre ces opérations, en 2005, dans le but d'un rapatriement librement consenti de ces populations réfugiées vers leur pays d'origine.

- La seconde lacune est l'absence de toute information sur les mesures ou planning que le HCR aurait pris pour procéder à l'enregistrement des populations des camps conformément à l'engagement pris dans sa lettre adressée à la Mission du Maroc en date du 8 octobre 2004.

Cependant, nous enregistrons avec une grande appréciation la déclaration de Monsieur le Haut Commissaire Assistant dans laquelle il a réaffirmé l'engagement ferme du HCR d'appliquer son mandat concernant, principalement, la question de l'enregistrement. Ce qui comble à notre satisfaction la lacune du rapport précité.

A cet égard, ma délégation voudrait réitérer sa totale confiance dans cet engagement et espère vivement qu'aucun obstacle ne sera dressé contre les efforts inlassables du HCR pour mettre en oeuvre son mandat, particulièrement son volet de la protection internationale.

Dans cette perspective, et à la lecture des rapports stratégiques des autres régions, principalement en Afrique, ou en Asie pacifique, ma délégation ne peut s'empêcher d'exprimer sa satisfaction à l'égard des progrès réalisés dans le domaine de l'enregistrement, dans ces régions, non sans éprouver déception et frustration quant à l'inexistence de telles démarches dans les camps de Tindouf.

L'Afrique, avec son gros lot de réfugiés, a bénéficié en 2004 des techniques d'enregistrement les plus modernes, notamment le « project *Profile* » qui a été lancé par le Haut Commissaire, en septembre 2002. L'approche unifiée de l'enregistrement, proposée par ce projet, notamment « ProGres », la biométrie, les techniques modernes de photographie et le document d'identité sécurisé, a déjà été opérationnelle dans 15 pays africains et sera mise en œuvre dans 11 autres, en 2005. En outre, le rapport de la région Asie pacifique révèle que le HCR a dépensé des millions de dollars pour enregistrer 1,2 million de travailleurs migrants en Thaïlande dans le seul objectif de les empêcher de recourir au système d'asile.

Pour leur part, les populations des camps n'ont fait l'objet d'aucune opération d'enregistrement, ni avec des instruments et paramètres scientifiques et internationalement reconnus, ni avec les anciens procédés usuels, et ce malgré les demandes récurrentes de mon pays depuis trois décennies.

Le Maroc estime qu'il est temps que le HCR corrige cette situation. Il y va de sa crédibilité.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui plus qu'hier, le Royaume du Maroc exhorte notre Institution de procéder à l'enregistrement, car les chiffres sur lesquels travaillent le HCR, le PAM et les pays donateurs sont largement exagérés. Bien plus, ma délégation est convaincue que les populations de ces camps, originaires du Maroc, représentent moins que la moitié des chiffres avancés.

Cette estimation est le résultat d'informations et d'observations recueillies auprès de trois sources différentes, mais concordantes :

- Les ex fondateurs et responsables du « polisario » ayant regagné le Maroc et qui sont au fait des secrets et méthodes utilisés pour travestir les chiffres.

- Les ONG internationales ayant travaillé ou visité les camps, et dont, les témoignages les plus révélateurs sont ceux de France-Libertés et US Committee for Refugees .

- Les détenus marocains libérés ces dernières années. Ces plus vieux prisonniers du monde connaissent bien ces camps pour y avoir été internés plus d'un quart de siècle et y avoir construit, bâtiments publics, écoles, maisons, puits, hôpitaux, ...etc

Ainsi, les témoignages de ces trois sources convergent dans leurs évaluations des populations des camps en deçà de la moitié des chiffres utilisés par le HCR depuis 1982. Ce qui suggère que le HCR, le PAM et les pays donateurs ont accordé une aide largement en delà des besoins des camps, et assisté non seulement les personnes vulnérables, mais l'ensemble des populations des camps y compris les éléments armés du « polsario » et ses responsables politiques. Cette situation unique dans l'univers humanitaire devrait, par conséquent cesser.

C'est pourquoi, le Royaume du Maroc lance un appel pressant au HCR, au PAM et aux pays donateurs, pour conjuguer leurs efforts et exiger l'enregistrement des populations des camps et partant leurs assurer une plus grande protection internationale.

Dans cette perspective, nous réitérons notre demande au HCR de recourir aux techniques fiables et modernes du « project profile » qui ont fait leur preuve en Afrique comme ailleurs et qui permettront, une fois pour toute, l'identification individuelle des habitants des camps et partant cibler et répondre à leurs besoins réels avec exactitude.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc tient à renouveler sa confiance au HCR et déclare son soutien total pour toute initiative de sa part dans la mise en œuvre de son mandat de protection internationale.

Je vous remercie.